

Le 4 septembre 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-275

Enseignement artistique

Conservatoire Musique – Danse – Théâtre
Usage de l'orgue de l'église Saint Etienne
de Roanne

Convention avec la Ville de Roanne,
la paroisse Saint Pierre et Saint Paul
et l'association Adamus

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	06 SEP. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle – enseignement artistique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, donnant délégation de pouvoirs au Président pour approuver les conventions de « coopération » sans engagement financier, en numéraire et en nature, de la communauté d'agglomération ;

Considérant que le Conservatoire Musique-Danse-Théâtre, conformément à ses missions d'établissement d'enseignement artistique faisant partie du Schéma départemental d'enseignement artistique du Département de la Loire, met en œuvre un enseignement de l'orgue, s'engage à promouvoir sa classe d'enseignement de l'orgue et à participer à des actions culturelles et artistiques en lien avec les associations locales engagées dans la restauration et la valorisation des orgues du Roannais ;


Considérant que les élèves organistes amateurs et professionnels ne disposent pas d'un orgue à leur domicile et qu'il est donc souhaitable et nécessaire de faciliter leurs répétitions sur l'orgue de l'Eglise Saint-Etienne, restauré en 2012, propriété de la Ville de Roanne et affecté à la paroisse Saint Pierre et Saint Paul ;

Considérant que dans le cadre de sa saison artistique et/ou en collaboration avec la Ville de Roanne, le conservatoire peut utiliser l'orgue dans le cadre de concerts ou d'opérations de valorisation de l'instrument ;

DECIDE

- D'approuver la convention relative à l'entretien, l'utilisation et la valorisation de l'orgue de l'Eglise Saint Etienne de Roanne conclue avec la Ville de Roanne, la paroisse Saint Pierre et Saint Paul et l'association Adamus.

Par délégation du Conseil communautaire


Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne